

**Certificat d'examen de type
n° F-04-N-941 du 07/09/2004**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E021048-D1

**Taximètre électronique SEMEL
type FR 2001**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n°78-363 du 13 mars 1978 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques.

FABRICANT :

SEMEL OY – Ansatie 2 – 01740 VANTAA - FINLANDE

DEMANDEUR :

Société FLAURAUD – 2, avenue Edouard Millaud – BP 23 – 69290 CRAPONNE Cedex

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° 02.00.261.001.1 du 15 octobre 2002, relatif au taximètre électronique SEMEL type FR 2000.

CARACTERISTIQUES :

Le taximètre SEMEL type FR 2001 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat précité par les modifications suivantes :

- Modifications des inscriptions réglementaires (voir ci-après « Inscriptions réglementaires »),
- Suppression du boîtier d'adaptateur et de sécurisation ESS-1 (voir ci-après « Conditions particulières d'installation »). Le signal est alors directement sécurisé par le logiciel F-130,

- Suppression du message d'erreur « Err – He » permettant de déceler une erreur entre le taximètre et le dispositif délivrant les impulsions représentatives du déplacement du véhicule. Celui-ci est remplacé par « Err – PU » (voir annexe « Tableau des messages d'erreur pouvant être affichés »),
- Suppression de la fonction « HESS t » permettant d'indiquer au taximètre le type de générateur d'impulsions qui équipe l'installation » (voir annexe « Matrice générale de programmation »),
- Utilisation d'un générateur d'impulsions sécurisées pour taximètre modèle GIVRE, ou modèle G.I.S. (voir ci-après « Conditions particulières d'installation »),
- Modifications du numéro de la version du logiciel et de la dénomination du taximètre qui deviennent « F-130 » (voir ci-après « Scellements ») et FR 2001.

SCELLEMENTS :

Les scellements définis dans le certificat d'examen de type 02.00.261.001.1 du 15 octobre 2002 restent inchangés.

Le numéro de version du logiciel du taximètre FR 2001 est « F-130 ». Sa visualisation se fait à partir du mode « LIBRE », par cinq appuis successifs de la touche « P », puis un appui de la touche « D ».

L'accès au logiciel contenu dans le taximètre nécessite le bris du scellement P3 de l'unité FRC1.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Le taximètre SEMEL type FR 2001 peut être installé sur des véhicules dont les signaux représentatifs du déplacement sont :

- Mécaniques (tr / km) : dans ce cas, il est indispensable d'utiliser un générateur d'impulsions sécurisées pour taximètres modèle GIVRE ou G.I.S., approuvé par la décision n° 98.00.262.001.1 du 17 juin 1998 et complétée par la décision n° 98.00.262.002.1 du 29 juillet 1998 et le certificat n° F-03-N-310 du 30 septembre 2003. Celui-ci sera utilisé en lieu et place de l'adaptateur SEMEL,
- Electriques (imp / km) : le raccordement du taximètre SEMEL type FR 2001 au véhicule se fait directement sur le boîtier de raccordement et de commutation modèle SU 01. Le boîtier d'adaptation et de sécurisation ESS-1 approuvé par la décision n° 96.00.262.003.1 du 29 avril 1996⁽¹⁾, transférée au profit de la société FLAURAUD par décision n° 99.00.260.001.1 du 21 mai 1999 est supprimé.

A l'exception de la liaison électrique entre l'unité de commande FRD2 et l'unité de calcul FRC1, les câbles de raccordement de l'installation sont blindés, leurs extrémités sont serties et les points de raccordements sont inaccessibles sans bris de scellement.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

L'étendue de réglage du coefficient spécifique « k » du taximètre, ainsi que son unité « imp / km » sont précisés. La dénomination du type du taximètre devient FR 2001. Les autres inscriptions réglementaires du taximètres SEMEL type FR 2001 faisant l'objet du présent certificat restent inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E021048-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 octobre 2012

REMARQUE :

Le présent certificat ne couvre pas le raccordement et l'usage d'une imprimante avec le taximètre SEMEL type FR 2001.

ANNEXES :

- Tableau des messages d'erreur pouvant être affichés,
- Matrice générale de programmation,
- Plan de scellement de l'installation d'un taximètre SEMEL type FR 2001,
- Modèles d'inscriptions réglementaires pour les modules FRC1 et FRD2 du taximètre SEMEL type FR 2001.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

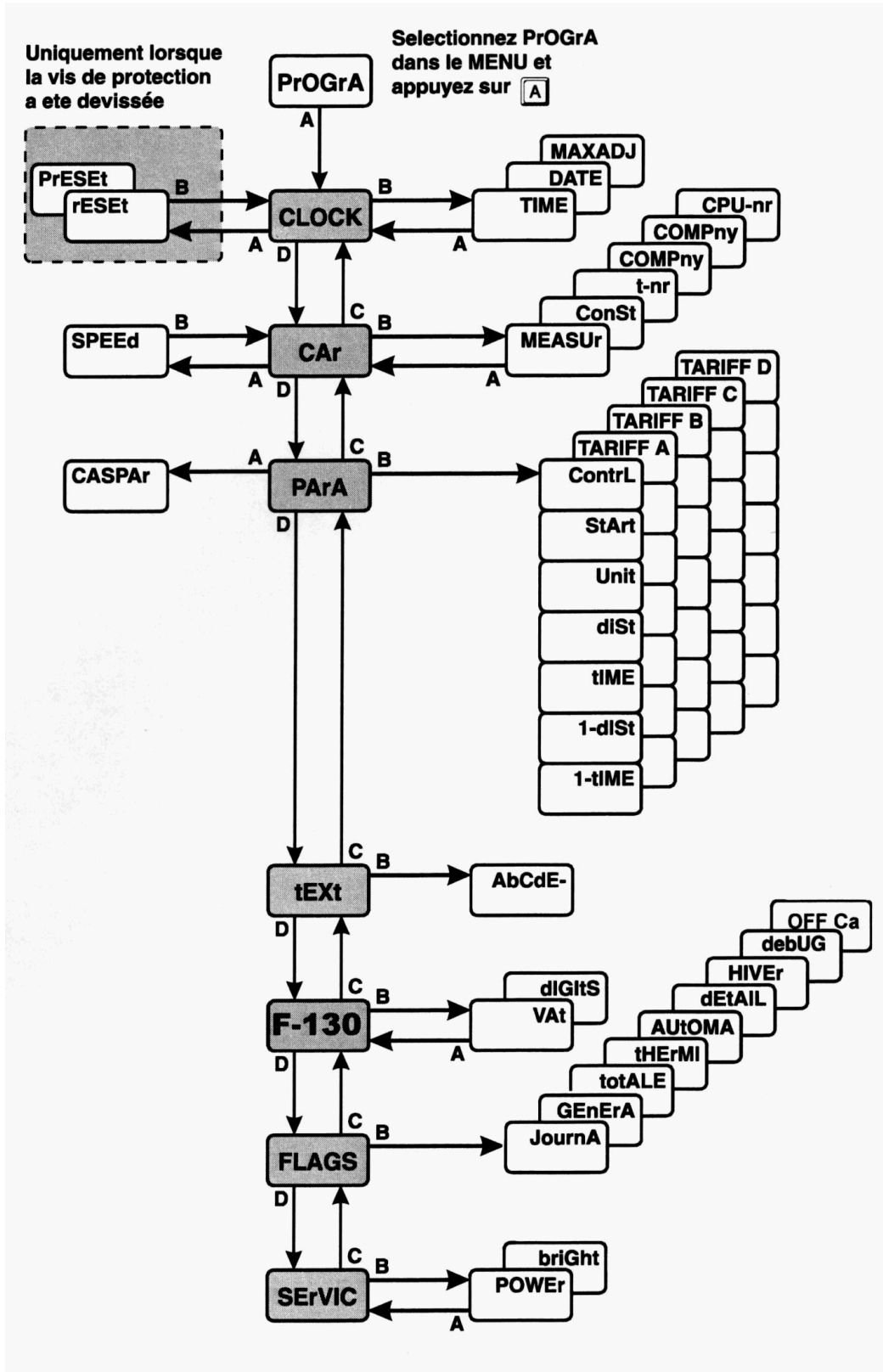
(1) Revue de Métrologie de juillet 1996, p. 198

Annexe au certificat n° F-04-N-941 du 07/ 09/2004

Tableau des messages d'erreur pouvant être affichés
par le taximètre SEMEL type FR 2001

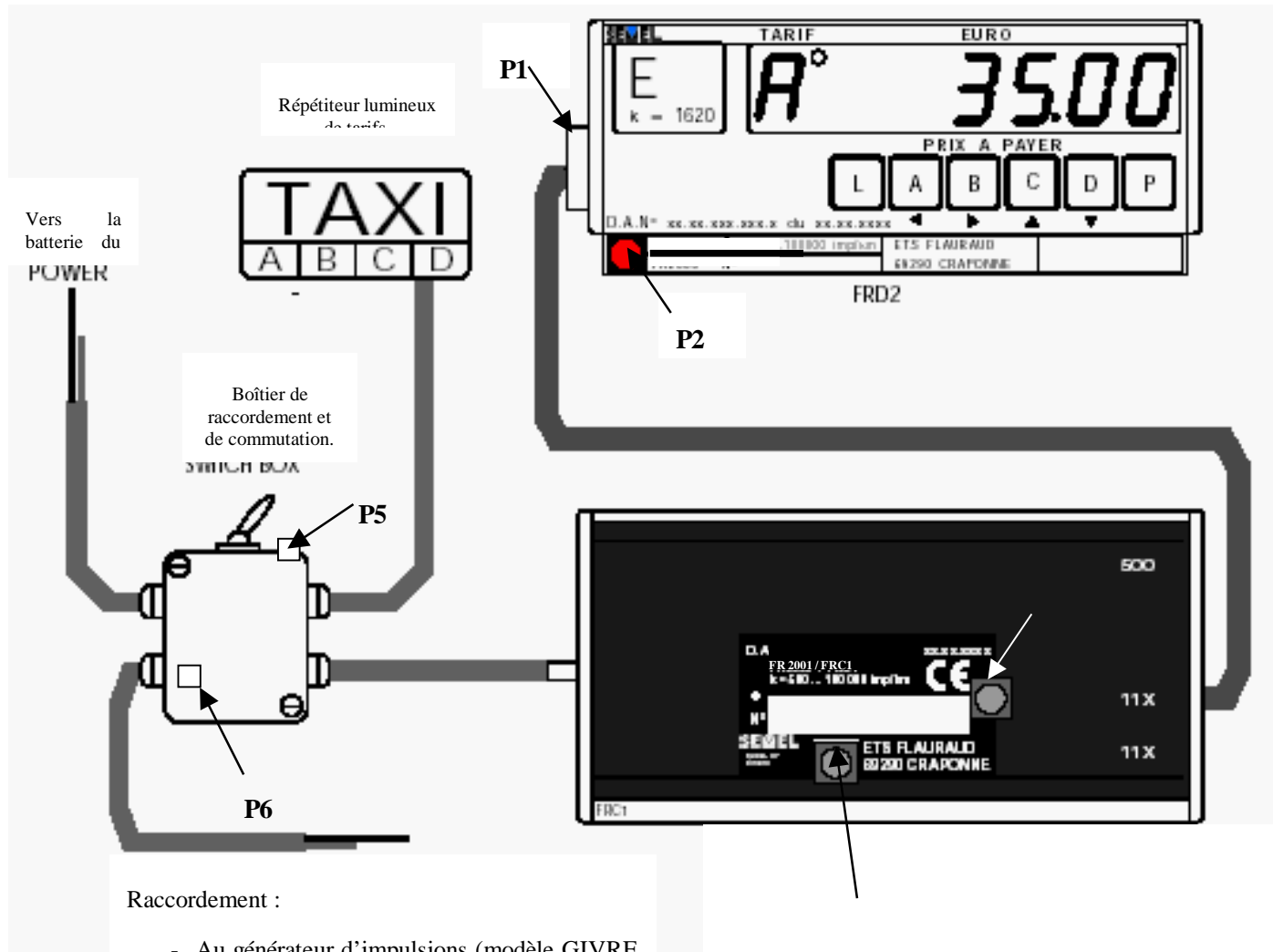
Visuel	Description du défaut / cause	Démarche à suivre
Err-LA	DEFAUT DE LAMPE <i>Une des lampes des luminaires du taxi (A, B, C, D ou TAXI) est détériorée.</i>	<i>Remplacer la lampe défectueuse. Le compteur se remet automatiquement de l'état de défaut dans un instant.</i>
Err-SG	DEFAUT DU VISUEL <i>Un ou plusieurs des visuels du compteur est détérioré.</i>	<i>Contacter le service d'entretien.</i>
Err-PU	DEFAUT D'IMPULSION <i>Connection non conforme Arrêt du taximètre</i>	<i>Contacter le service d'entretien.</i>
Err-PA	DEFAUT DE PLOMBAGE PAR PAIR <i>Le visuel et l'unité centrale ne sont pas de pair entre eux.</i>	<i>Contacter le service d'entretien.</i>
Err-CS	DEFAUT DE SOMME DE CONTROLE <i>Les paramètres de tarif du compteur sont défectueux.</i>	<i>Contacter le service d'entretien.</i>
CS	DEFAUT DE MEMOIRE DE PROGRAMME <i>La mémoire de programme du compteur est defectueuse. Le fonctionnement du compteur est interrompu.</i>	<i>Contacter le service d'entretien.</i>
InStAL	DEFAUT DE SCEAU <i>Le vis à sceau du visuel a été ouvert sans clé électronique</i>	<i>Contacter le service d'entretien.</i>

Matrice générale de programmation du taximètre SEMEL type FR 2001



Annexe au certificat n° F-04-N-941 du 07/09/2004

Plan de scellement de l'installation d'un taximètre SEMEL type FR 2001



Les scellements P2, P3 et P4 sont revêtus de la marque de vérification primitive

Les scellements P1, P5 et P6 sont revêtus de la marque d'identification de l'installateur

Annexe au certificat n° F-04-N-941 du 07/ 09/2004

Modèles d'inscriptions réglementaires pour les modules FRC1 et FRD2
du taximètre SEMEL type FR 2001



FRC1 du taximètre SEMEL type FR 2001



FRD2 du taximètre SEMEL type FR 2001